Pool de compétences

Charte

SOLIDARITE : Chacun trouve bienveillance et soutien dans le groupe. Le contrat étant renouvelable, les personnes s'engagent pendant toute la durée contractuelle à se soutenir même si une solution acceptable a pu être trouvée entretemps pour l'une ou l'autre des participantes.

ENGAGEMENT : Les activités étant réparties en fonction des compétences et motivations de chaque participante, chacune s'engage jusqu'au bout de ce qu'elle a choisi et sait faire. Le groupe reste formé dans sa configuration de départ jusqu'à la fin du pool.

INTEGRATION : Quelles que soient les situations vécues et les ressources à disposition, les participantes travaillent selon le principe « Toutes pour une, une pour toutes » dans une communication authentique.

CORRESPONSABILITE : Chacune porte la responsabilité d'aider l'autre, dans le cadre de l'objectif du pool, mais n'est pas responsable du résultat.

ORIENTATION OBJECTIF : Le pool est orienté vers un objectif. La définition du résultat visé est personnelle.